

Avis national standard

ville de sceaux

Date limite de réponse : 05 novembre 2026 à 12:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ville de sceaux
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 21920071400018
Ville : SCEAUX
Code Postal : 92330
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=948303&orgAcronyme=d7t>
Identifiant interne de la consultation : 26RH02
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : service de la commande publique
Adresse mail du contact : achats@sceaux.fr
No téléphone du contact : +33 141133300

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 05 novembre 2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique :
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution :

- Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4

Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU TRAVAIL AU PROFIT DE LA VILLE DE SCEAUX ET DE SON C.C.A.S.

Code CPV Principal : 85147000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Réalisation des prestations de médecine préventive du travail au profit de la ville de Sceaux et de son C.C.A.S.

Lieu principal d'exécution du marché : 92

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5

Lots

Marché alloti : Non

Section 6

Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le présent accord-cadre commence à compter du 1^{er} janvier 2027 et s'achèvera le 31 décembre 2027.

L'accord-cadre est reconductible tacitement trois (3) fois par période de 1 an, dans les mêmes termes, sauf envoi par la Ville d'une lettre de dénonciation 2 mois avant la fin de la période en cours.

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires indiqués sur le bordereau des prix unitaires correspondant à une cotisation annuelle par agent.

Il n'est pas prévu de montant minimum.

Le montant annuel maximum des prestations à prix unitaire est de : 47 000, 00€ HT.

Le montant est identique pour chaque période de reconduction.

Le montant maximum des prestations à prix unitaires sur la durée totale de l'accord-cadre est de 188 000€ HT.